

# Combattons

## la loi de la défiance

Depuis les premières annonces, SUD éducation a formulé ses inquiétudes quant aux conséquences des lois et projets de loi Blanquer pour les personnel-le-s et le service public d'éducation. SUD éducation a voté contre ce texte en conseil supérieur de l'éducation, refusant également de jouer aux jeux nuisibles des amendements : le projet de loi n'est pas amendable. Il est indispensable de le combattre et d'en obtenir l'abandon.



### CASSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, CONTRÔLE ACCRU DES PERSONNELS

**Casse des instances paritaires, réorganisation des structures, cette loi est avant tout une loi néolibérale, rétrograde et autoritaire**

➔ Volonté affichée de museler les personnels (art. 1) avec un texte suffisamment flou pour tenter d'empêcher la liberté d'opinion, notamment celle de s'opposer aux mesures gouvernementales

➔ Création d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) qui fusionneraient (sur décision des mairies, départements et préfectures) les écoles du 1er degré et le collège de secteur, ce qui entraînerait :

- de nouveaux supérieurs hiérarchiques : le principal du collège et un adjoint dévolu aux écoles rattachées
- la suppression des directeurs-trices dans les écoles avec des économies de décharge à la clé
- la possibilité de lisser les effectifs sur l'ensemble de l'EPSF et non plus école par école (économies de postes facilitées donc plus d'élèves par classe)
- plus de rattachement à une commune mais à l'EPSF et donc possibilité de distribuer les élèves dans l'ensemble de la structure

➔ Financement à hauteur de 150 millions d'euros des écoles privées maternelles sous couvert de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans

➔ Possibilité d'avoir recours à des jardins d'enfants sans enseignant-e-s (avec une disparition possible des maternelles à terme ?)

➔ Évaluation de chaque établissement tous les 5 ans (qu'évaluera-t-on ? dans quel but ?) par une instance contrôlée par le ministère (pour rémunérer différemment les personnels selon les "scores" des établissements ?)

➔ Suppression des garde fous (art. 8) qui laissaient le choix de ne pas appliquer des expérimentations appuyées par le MEN : vers la fin de la liberté pédagogique

**De la maternelle à l'université,  
Contre les réformes néo-libérales et réactionnaires  
de l'école : toutes et tous en grève le 19 mars !  
10H Place du 1er mai à Clermont-Ferrand**

➔ Fusion des académies rendue possible (art. 17) éloignant les centres de décision et amenant les collègues à être mutés toujours plus loin

➔ Réduction du rôle des instances paritaires : CDEN et CAEN, CAP, CHSCT, d'où le risque du fait prince en matière de mouvement des personnel-le-s et de carte scolaire

➔ Formation des enseignant-e-s reprise en main : remplacement des ESPE en INSP : nomination des responsables par les recteurs-trices et non plus par les pair-e-s, formateurs qui peuvent venir des entreprises privées

➔ Renforcement de la précarisation de l'éducation nationale avec la possibilité pour les AED (Assistants d'Éducation) d'enseigner tout en étant sous payé-e-s



**Cette loi est à mettre en regard avec l'ensemble des réformes Blanquer de la maternelle à l'université depuis le début du quinquennat qui renforcent le tri social tout en permettant de procéder à des économies de postes: réformes des lycées, du bac, Parcoursup.**

**La fonction publique dans sa globalité n'est pas épargnée, la loi de la transformation de l'État prévoyant par exemple le recours systématique aux contractuel-le-s, le salaire au mérite, la suppression des CHSCT etc.**

## **SUD EDUCATION REVENDIQUE :**

- ➔ **L'abandon pur et simple de la loi de l'école de la confiance**
- ➔ **L'abandon des réformes des lycées général, professionnel et technologique, du baccalauréat**
- ➔ **L'abrogation de la loi ORE et de Parcoursup**
- ➔ **Le retrait de la loi sur la "transformation de l'Etat"**

**Combattons les réformes Blanquer, la casse du statut de la fonction publique, pour une justice sociale et environnementale,**

**Toutes et tous en grève le mardi 19 mars**

**10H Place du 1er mai à Clermont-Ferrand**

**Venez représenter votre établissement à l'AG des personnel-le-s grévistes**

**14H30 centre jean Richepin salle 4**